



2^e PARTIE

Le miroir aux alouettes

En 1974, le nouveau président de la République déclarait : « Vous serez surpris du changement. » Cette surprise, les femmes l'attendent toujours. En constatant que leurs droits restent largement inappliqués.

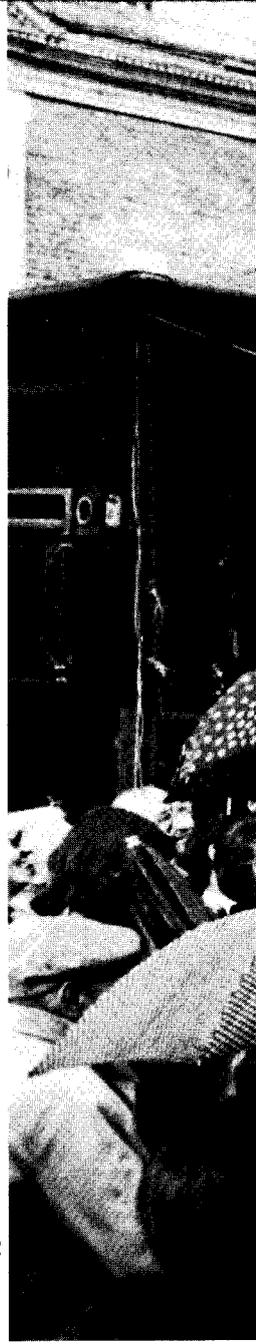
PAR MARTINE STORTI

« Valéry Giscard d'Estaing a-t-il, au cours de son septennat, fait ce qu'il fallait pour améliorer la condition féminine ? » 20 % seulement des Françaises interrogées par l'Ifop pour *F. Magazine* * répondent « oui ». Et 55 % d'entre elles affirment « il aurait pu faire plus » (voir tableau ci-dessous). Un jugement qui doit faire bien de la peine à V.G.E., ce président de la République qui, pendant sept

ans, s'est piqué de féminisme et d'actions « en faveur des femmes ».

Pourtant, au gouvernement, la satisfaction est de mise. Monique Pelletier, ministre de la Condition féminine, déclare : « Je peux dire loyalement et fermement que tout ce que nous pouvions mettre en œuvre, décider, faire progresser, l'a été. » Ce n'est apparemment pas l'avis de ses concitoyennes qui dressent un constat critique, sans équivoque (voir tableau p. 62).

Le droit à l'avortement est-il bien appliqué ? 24 % seulement des femmes interrogées répondent oui. Le droit au travail ? 25 % de oui. L'égalité des salaires entre les femmes et les hommes ? 16 % de oui. L'égalité des chances ? 14 % de oui. Seule la « protection des mères de famille » obtient un score honorable, 44 % de oui. Ce qui n'est pas étonnant. Pour des raisons économiques, politiques et idéologiques, le « familialisme » a marqué les



P. Habans/Sygma

Valéry Giscard d'Estaing

Pour 55 % des femmes, V.G.E. aurait pu faire bien davantage pour améliorer la condition féminine

20 % seulement pensent qu'il a fait le nécessaire.

« Estimez-vous que, pendant son septennat, V.G.E., pour améliorer la condition féminine... ? »

	Ensemble % (1)	Opposition %	Majorité %
A fait ce qu'il fallait	20	13	39
Aurait pu faire plus	55	68	40
Est allé trop loin	2	2	3
Ne se prononcent pas	23	17	18

(1) Figurent dans cette colonne les femmes appartenant à l'opposition ou à la majorité, ainsi que celles qui ne se réclament d'aucune appartenance politique.

Portrait type des femmes qui pensent que le président de la République aurait pu faire plus pour améliorer la condition féminine : elle a moins de 34 ans, elle vit dans une ville de plus de 100 000 habitants, elle gagne entre 3 000 et 5 000 francs par mois.

dernières années du... Voilà donc, en chiffres, aux allures de réquisitoire, témoigne que les Français n'ont pas cédé à l'entreprise menée à leur égard, que de coûter cher, en fait, à leurs prochains, au président de la République plus que les électriciens (voir tableau p. 54). Elles savent ce qu'elles attendent, entre les paroles et les actions de Valéry Giscard, qu'entre le droit et la réalité, la marge a été grande. En fait, sous des auspices réformistes, le septennat de V.G.E. s'achève dans la grisaille d'une crise économique conjuguée à une contestation idéologique : les femmes attendent son ! Au fil des années, la diable, toute relative...

* Sondage exclusif réalisé pour *F. Magazine* du 9 au 15 septembre 1980. 1244 interviews conduites auprès d'un échantillon représentatif de la population de plus de 15 ans et plus.



années, la hardiesse toute relative des commencements fait place à une très lente vitesse de croisière.

commencements, marqués par la nomination de Françoise Giroud au poste de secrétaire d'Etat à la Condition féminine (cf. *F. Magazine* de septembre 1976) a fait place à une très, très lente vitesse de croisière. Sans interruption pendant les temps morts. Entre septembre 1976 — date de la démission de Françoise Giroud — et l'été 1977, date de la nomination de Nicole Pelletier comme ministre de la Condition féminine —, on a eu le spectacle que l'action n'avance que très lentement, mis en veilleuse. En août 1977, Jacques Chirac, qui claqua la porte au nez de Giscard, est remplacé par Raymond Barre. Si le nouveau gouvernement compte sur Françoise Giroud (une ministre, Françoise Veil ; trois secrétaires d'Etat : Alice Saunier-Seïté aux Affaires sociales, Christiane Scrivener à la Santé, et Françoise Giroud à la Culture), le secrétariat d'Etat à la Condition féminine est resté en place. Et, après avoir présenté en septembre 1976 son « projet pour les

femmes », Françoise Giroud n'a pas caché son désir de vaquer à d'autres occupations ministérielles, en laissant à d'autres le soin d'atteindre un triple objectif : poursuivre le « nettoyage » de la législation en éliminant ce qu'elle peut contenir de discriminatoire, promouvoir de nouvelles lois qui assurent l'égalité des droits et de devoirs égaux » et surtout prendre une série de dispositions pour favoriser dans les faits un changement concret de la condition féminine.

Va-t-on créer une structure politique jouissant d'un pouvoir suffisant pour veiller à la mise en œuvre de toutes ces bonnes intentions ? Pas du tout. Aussi bien à l'Elysée qu'à Matignon, on n'estime plus que les femmes méritent de figurer, en tant que telles, au gouvernement : on se borne donc à installer à Lyon une délégation nationale à la Condition féminine qui est confiée à Nicole Pasquier. Sa mission : « Suivre l'application

des décisions prises pour améliorer la condition de la femme, favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilité, éliminer les discriminations dont elles peuvent faire l'objet. »

De la bonne volonté

C'est une parfaite inconnue qui prend ses quartiers à la préfecture du Rhône. Nicole Pasquier, médecin, mère de trois enfants, a été, les deux années précédentes, déléguée régionale à la Condition féminine et conseillère municipale de Caluire. La nouvelle promesse ne manque pas de bonne volonté. C'est une évidence pour quiconque l'a rencontrée à l'époque. Mais la bonne volonté suffit-elle pour remonter un rocher plus lourd que celui de Sisyphus ? Nicole Pasquier se met à étudier avec acharnement des dossiers qu'elle connaît mal. Et à faire fonctionner la machine — ou ce qui en tient lieu — avec une dis-

crétion, il est vrai, remarquable. Une déclaration sur le viol par-ci, une réception à l'Elysée par-là, quelques faibles initiatives ne suffisent pas à donner l'illusion de l'existence. Quant à la réalité de l'action, elle n'est pas favorisée par l'installation à Lyon, présentée comme un « effort de décentralisation ». Disposant de pouvoirs encore plus restreints que ceux de Françoise Giroud, n'ayant aucun budget propre, ne participant jamais au Conseil des ministres, la déléguée nationale doit, en principe, continuer de convaincre chaque membre du gouvernement de bien vouloir prendre en compte telle ou telle mesure. On lui demande de surcroît de « coordonner les actions mises en œuvre par les différents ministères ». Lorsque l'on est à Lyon et que toutes les instances politiques, économiques, administratives sont restées à Paris, c'est pour le moins absurde. A moins qu'on ne soit là devant un



exemple caractéristique du giscardisme : créer une structure politique bidon qui n'a aucun moyen d'action et qui peut juste maintenir une façade destinée à prouver qu'un problème n'a pas complètement été enterré.

A l'approche des élections municipales, la volonté de sauver les apparences resurgit. Le président monte en première ligne en répondant sur Antenne 2, le 28 janvier 1977, aux questions des Françaises. Enfin, pas tout à fait. La télévision n'a pas eu l'audace d'organiser une confrontation en direct entre V.G.E. et des électrices. Celles-ci ont donc été filmées chez elles avant que Marie Cardinal ne se fasse devant le chef de l'Etat leur porte-parole bien timoré. Un Giscard mi-amusé, mi-condescendant qui, aux dires mêmes de son ancienne secrétaire d'Etat à la Condition féminine, « a l'air de s'ennuyer un peu », affirmera, en substance, que si tout ne va pas pour le mieux, tout va moins mal depuis son élection.

En janvier 1978, Nicole Pasquier est remplacée à la délégation nationale à la Condition féminine par Jacqueline Nonon et devient secrétaire d'Etat à l'Emploi féminin auprès du ministre du Travail et de la Participation. Prise de conscience que le travail constitue l'un des problèmes centraux de la condition féminine ? Sûrement. Mais aussi soucieuse à l'approche des élections législatives qui se dérouleront en mars de signifier que la moitié du corps électoral n'est pas oubliée. D'autant que le chômage féminin augmente régulièrement et davantage que le chômage général ; que les femmes restent cantonnées dans les salaires les plus bas ; qu'elles bénéficient moins que les hommes de la formation professionnelle continue. Bref, après quatre ans de giscardisme, les inégalités de tous ordres n'ont pratiquement pas été gommées.

C'est d'ailleurs ce que Jacqueline Nonon consignera avec fermeté et sévérité dans un memorandum qu'elle rend public lors de sa démission en juillet 1978. Alors qu'elle avait été nommée, elle aussi, pour « promouvoir toutes



A. Nogués/Sygnma

Monique Pelletier lors de la discussion du projet de loi sur l'I.v.g. : un tour de passe-passe.

mesures destinées à améliorer la condition féminine », elle n'a pas mis longtemps à se rendre compte de l'imposture. Et à refuser de la cautionner. Constatant le « décalage entre le discours et la pratique », affirmant la nécessité d'une « action systématique de vaste envergure », elle dénonce le manque de pouvoirs et de moyens de la délégation nationale à la Condition féminine, condamnée, au plan de son activité, à « faire semblant ». Une véritable gifle à Giscard d'Estaing qui avait lui-même reconnu, quelques jours plus tôt, dans sa réunion de presse du 14 juin : « Les femmes ont eu le sentiment depuis quelques mois que les choses allaient moins vite ou allaient moins bien. J'aurai l'occasion, annonçait-il alors, de demander au gouvernement de reprendre un certain nombre d'initiatives. »

Celle qui est prise en septembre est bien inquiétante : le ministre de l'Education, Christian Beullac, qui, déjà, en 1977, avait perdu une occasion de se taire en déclarant que « la place des femmes était à la maison avant l'atelier ou le bureau », signe un décret rétablissant

les concours séparés aux écoles normales d'instituteurs et exigeant que 35 % des postes au moins soient obligatoirement affectés aux candidats du sexe masculin. Raison officielle de ce quota : faire que les instituteurs reprennent du service dans les écoles primaires qu'ils avaient désertées à cause des bas salaires. Personne, évidemment, n'a songé à instituer un quota exigeant que 35 % de femmes soient d'office affectées aux postes prestigieux de l'enseignement supérieur !

Grande nouveauté

Dès la fin de l'été, V.G.E. tient cependant les promesses faites avant les vacances : Monique Pelletier, entrée au gouvernement en janvier 1978 comme secrétaire d'Etat auprès du garde des Sceaux, est nommée en septembre ministre de la Condition féminine. « Cette nomination fut une grande nouveauté, se souvient Monique Pelletier, puisque l'action pour les femmes s'est trouvée intégrée à l'action globale du gouvernement. » En fait, on assiste à un nouveau tour de

passe-passe : faire prendre un changement de titre pour un changement de fonction. Monique Pelletier n'a pas plus de pouvoir réel que ses prédécesseurs même si elle participe régulièrement chaque semaine au Conseil des ministres.

Nicole Pasquier et elle plient des déclarations faites lors de voyages en province, rendues compatibles avec les associations de femmes calmes et modérées, les syndicats et les employeurs. Une série de mesures sectorielles sont prises qui concernent à la fois les artisans et les conjoints d'artisans commerçants, les très jeunes et les femmes âgées, les mères seules, les femmes travaillant à l'extérieur et celles restées à la maison. Au bout du compte, que l'action menée pendant ces quatre ans apparaisse de « grande ampleur », les services de Nicole Pasquier alignent aujourd'hui vingt-sept mesures en matière de condition féminine. Et ceux de Monique Pelletier, pour la condition féminine dans sa totalité, pas moins de cinquante-cinq. Une com-



F. Apesteguy/Gamma

Pasquier chargée de l'Emploi féminin : jamais le nombre de chômeuses n'a été si élevé.

ange lois, décrets et circulations. Regardons de plus près ce qui a été effectivement accompli. En 1981, le système juridique français a été épuré de prescriptions ses dispositions distorsives (il reste à achever l'ensemble la réforme des lois matrimoniaux) tandis que les lois égalitaires et quelques dispositions spécifiques ont été promulguées. Encore que, dans ce domaine, beaucoup reste à faire. Ainsi, la loi en faveur de l'adoption volontaire de gros enfants reconnaît qu'imparfait est le droit des femmes en la matière. Ainsi encore, les gouvernements successifs du septennat ont refusés à déposer une loi de réforme. Ainsi les lois fiscales relatives aux femmes n'ont pas été modifiées. Il faut pour la mère de transposition son nom à ses enfants n'a pas été discuté. Citons les lois ou décrets restés à l'abandon : la non-rémunération du congé parental par exemple, l'absence des modalités de versement des pensions alimentaires, des dispositions concernant le travail qui relèvent

de conventions collectives et non du droit général (par exemple, les congés pour enfants malades ou des textes relatifs à la médecine du travail), les limitations au complément familial, des articles du code du travail qui ne s'appliquent pas aux petites entreprises alors qu'elles emploient une large proportion de femmes.

Un abîme

Précisément, sur le plan de l'emploi féminin, le bilan de ce septennat se caractérise par l'abîme qui sépare les intentions déclarées de la réalité. Une loi sur l'égalité des salaires (votée en 1972), mais toujours un salaire moyen des hommes supérieur de 50 % à celui des femmes. Un nombre considérable de lois et de décrets pour améliorer la condition des travailleuses, mais toujours des pratiques dans les usines et les bureaux qui continuent à faire payer aux femmes leur sexe. Et leurs maternités, alors que la collectivité réclame qu'elles fassent des enfants. Une logomachie incessante sur la nécessité « de permettre aux femmes de concilier vie

familiale et vie professionnelle », mais pas de véritable politique nationale pour le développement des équipements collectifs de la petite enfance. Une volonté d'orienter les filles vers des métiers non traditionnellement féminins, mais une « campagne de diversification » qui leur présente comme une voie « libératrice » des métiers manuels touchés par le chômage et menacés par l'innovation technologique... On pourrait, à l'infini, égrener les différences entre les mots et les choses, entre les paroles et les actes. Un exemple caractéristique : l'intéressant document préparé par Monique Pelletier à l'occasion d'un séminaire organisé en juillet 1979 par la Commission économique pour l'Europe. Il s'agissait d'évaluer comment quatre-vingts des « cent mesures » proposées par Françoise Giroud en mai 1976 avaient été mises en œuvre. Le procédé utilisé mérite d'être analysé. Première tactique : prendre une étude pour une action et les femmes pour des imbéciles. C'est ainsi qu'en face de la proposition 19, « remise en ordre des classifications professionnelles et des coef-

ficients hiérarchiques pour les travailleuses manuelles », il est répondu : « Le secrétaire d'Etat aux Travailleurs manuels et aux Immigrés mène une étude à ce sujet. » Trois ans après que la proposition a été faite ! Pourquoi encore une étude ?

Le problème est clairement — et depuis longtemps — identifié : le travail à la chaîne touche davantage les ouvrières que les ouvriers et les femmes accomplissent majoritairement des tâches courtes et répétitives. La solution pour commencer à améliorer leur condition est connue : notamment prendre en compte, dans la grille des classifications, les qualités qu'exigent les postes où sont affectées les femmes, comme la dextérité, la précision, la résistance nerveuse. Elle n'a même pas reçu un début d'application.

Seconde tactique : abandonner complètement la suggestion faite dans le projet pour les femmes tout en affirmant qu'elle a été appliquée. Exemple : la proposition 20, « interdiction de conclure un marché public avec une entreprise ayant contrevenu à la loi sur l'égalité ». Réponse des



services de Monique Pelletier : « L'application de la loi du 11 juillet 1975 est assurée par l'inspection du travail et, le cas échéant, par les tribunaux. L'utilisation du code des marchés à cette fin est injustifiée. » Françoise Giroud avait trouvé un moyen partiel mais réel (mis en œuvre d'ailleurs aux U.s.a.) de sanctionner les entreprises pratiquant la discrimination. Monique Pelletier tourne résolument le dos à cette politique.

Troisième tactique : même pas se donner la peine de justifier une réponse. Face à la proposition 28 qui prévoyait « l'indemnisation de l'absence du père ou de la mère pour soigner un enfant malade », le ministère se contente d'affirmer : « Cette indemnisation doit être conventionnelle. » Pourquoi ?

Arrêtons là. Ce qui est présenté comme un « témoignage de la continuité de l'action en faveur des femmes menée par le président de la République et le gou-

Une majorité de Françaises estime que les droits des femmes sont mal appliqués

L'égalité des salaires et l'égalité des chances professionnelles entre les femmes et les hommes apparaissent comme les deux droits les moins respectés.

“Estimez-vous qu'au cours du septennat de V.G.E....?”

%

Le droit à l'avortement a été...

Bien appliqué	24
Mal appliqué	39
Ne se prononcent pas	37

Le droit au travail a été...

Bien appliqué	25
Mal appliqué	40
Ne se prononcent pas	35

L'égalité des salaires entre les femmes et les hommes a été...

Bien appliquée	16
Mal appliquée	58
Ne se prononcent pas	26

L'égalité des chances entre les femmes et les hommes (à l'embauche) a été...

Bien appliquée	14
Mal appliquée	59
Ne se prononcent pas	27

La protection des mères de famille a été...

Bien appliquée	44
Mal appliquée	28
Ne se prononcent pas	28



V.G.E. recevant à l'Elysée : de.

vernement depuis 1974 » fr l'imposture. Qu'on ne nous r sorte pas alors l'alibi perman des mentalités pour justifier q les réalités ne changent pas as vite. Assurément, lesdites men lités ne se modifient pas sur ord Mais si le gouvernement se me trait aussi ferme lorsque la légis tion antidiscriminatoire, p exemple, n'est pas appliquée, q l'est à l'égard des quelques mé cins qui transgressent dans sens libéral la loi sur l'avoi ment, le patronat se condui sans doute différemment. M là, le gouvernement se heurt des intérêts et des pouvoirs q n'a pas précisément le désir contrer.

Le giscardisme lui-même v cule une idéologie qui ne con bue guère à cette fameuse « év tion des mentalités ». Que ministère de Monique Pelle recouvre la Condition féminin la Famille en est un symbole. (le président de la Républi puisse, sans gêne, affirmer : « nature veut que les femmes fr çaises aient toujours à faire l à deux problèmes : le problèm la maternité et de l'éducation

Globalement, les Françaises qui se réclament de l'opposition estiment davantage que celles de la majorité que les droits des femmes sont mal appliqués. A noter cependant que pour la moitié des femmes de la majorité, ni l'égalité des salaires ni l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ne sont respectées. Ce sont les femmes les plus jeunes (— 34 ans) et à revenu élevé qui sont le plus sensibles à la non-application de leurs droits. Quant à la protection des mères de famille, 56 % des femmes de la majorité contre 40 % des femmes de l'opposition pensent que les mères de famille sont bien protégées. Les femmes âgées de 50 à 65 ans estiment davantage que leurs cadettes (49 %) que la protection des mères de famille a été bien appliquée.

Drôle de trafic à Montigny

Une famille détruite par le P.c... ou la délation au service de la politique.

PAR THÉRÈSE FOURNIER

Quand Aïcha Karbouch a vu tous ces gens sous ses fenêtres, le maire au milieu ceint de son écharpe tricolore, quand elle a entendu leurs cris : « Halte à la drogue », elle s'est mise à hurler, prise de convulsions, son bébé de 4 mois, Yasmina, pleurant à côté d'elle. Aïcha ne s'était pas émue de la conférence de presse du maire communiste le 2 février : savait-elle seulement qu'il avait décidé une action contre la drogue à la suite de la plainte d'une mère algérienne qui connaissait les pourvoyeurs de ses fils ? C'est le tract jaune du 6 février qui l'a rendue malade, appel à la délation, à la vindicte populaire, au lynchage : le nom de M. Karbouch était donné. De ce tract, Aïcha a surtout retenu le mot « expulsion » dans la phrase : « Il faut expulser la drogue. » Elle se voyait déjà avec son mari, O.s. à Bezons, et ses six enfants à charge, de retour, sans rien, au Maroc. Avec la honte sur elle. On a emporté Aïcha sur une civière.

Cela se passait le samedi 7 février à la cité de l'Espérance à Montigny-lès-Cormeilles.

Ce jour-là, le parti communiste a détruit une famille. On s'est mis à la montrer du doigt. Khadija, 13 ans, est revenue du C.e.s. en pleurant. Ses camarades chan-

tonnaient : « La trafiquante, trafiquante. » Hafida, 16 ans, lycéenne d'Argenteuil, a décidé de se battre. Le samedi, elle est descendue au meeting organisé par les communistes dans sa cité. Elle a pris la parole devant les radios et la télévision présente. « On n'a pas le droit d'acheter sans preuves. » Le lendemain, Hafida est allée acheter du sucre avec sa cousine. Elles ont rencontré trois filles françaises qui ont crié : « Tiens, voilà les drogues Sales Arabes, rentrez dans votre pays ! » Echange de gifles, coups d'ongles : Hafida est restée nue chez elle le bras longuement griffé.

Dans la cité de l'Espérance à Montigny, le monde se tait aujourd'hui. L'Algérienne dénonciatrice est restée par là, protégée par le P.c. Sa famille aussi est détruite. Un mariage pour une mauvaise cause, se dit-elle sans lui en vouloir. Mais elle ne parle pas, on ne sait rien de ce que Karbouch vont devoir déplorer ? Tant pis, qu'ils se débrouillent.

Accablé par tout ce qui arrive, Mohammed Karbo a décidé de porter plainte contre le P.c. municipalité. Il témoigne contre tous ceux que la délation met en danger : juifs, Noirs, homos, femmes et autres parias. A qui l'ont maintenu ? La campagne électorale du P.c. n'est pas finie.



Compromis qui ont laissé les choses en l'état.

enfants d'une part, le problème de leur vie professionnelle de l'autre», en est un second. Si la maternité est un « fait féminin » incontournable, l'éducation qui relève de la culture et non de la nature est, doit être, un fait parental. Ce qui est rarement affirmé dans les propos des hommes — et des femmes — qui nous gouvernent. En mai 1976, Françoise Giroud avait choqué le gouvernement en proposant un congé parental. Certes, en 1977, le Parlement a voté le « congé post-natal » en tenant à préciser d'ailleurs qu'il devait être accordé en priorité à la mère. Il s'ensuivit une « effroyable bagarre », aux dires de Simone Veil, avec la fonction publique pour que les femmes continuent pendant ce congé à bénéficier de l'ancienneté. « C'était comme si l'Etat allait s'effondrer », précise la présidente du Parlement européen. L'attribution du complément familial, que les femmes travaillent au-dehors ou pas, fut aussi un assez joli combat. Mais, pour ces quelques cas, combien de compromis qui ont laissé les choses en l'état. Parce que la stratégie consista

davantage à attendre que les mentalités évoluent pour changer les institutions alors qu'une politique progressiste se mesure justement à sa capacité d'impulser des mutations.

On le sait, aucun gouvernement ne mène spontanément une politique de libération des femmes. Celles-ci ne doivent compter que sur leurs propres forces. Il a fallu qu'elles luttent des années avant que la loi de 1920 sur l'avortement ne soit provisoirement modifiée en 1974 et définitivement cinq ans plus tard, après, rappelons-le, la marche de dizaines de milliers de femmes dans les rues de Paris le 6 octobre 1979. Il a fallu aussi qu'elles se battent — et durement — depuis 1975 pour que le Parlement se décide en 1980 à discuter d'un projet de loi sur le viol. Chacune doit chaque pas en avant à sa lutte. Et à celle des autres.

En 1974, Valéry Giscard d'Estaing, nouveau président de la République, déclarait aux Français : « Vous serez surpris par l'ampleur du changement. » Sept ans plus tard, en 1981, les Françaises sont saisies par l'ampleur de la continuité. **F**



Hafida Karbouch (à d.) : décidée à se battre.